

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 8

Vereinsnachrichten: SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Réforme de l'Armée: l'«atelier» de la SSO

Le 8 mai 2000, le Comité central de la SSO a publié deux papiers de base sur le projet Armée XXI, qui résument ses positions concernant la tendance de la réforme. L'un touche à la politique militaire, au but et au contenu de la réforme, l'autre émet des thèses sur l'Armée XXI. Ces papiers n'ont pas perdu leur actualité (voir Internet (<http://www.sog.ch>)). Par ailleurs, la SSO a critiqué plusieurs reprises la manière d'informer, le déroulement peu systématique du projet et l'absence de variantes. Le 31 mai 2000, le Conseil fédéral a approuvé les lignes directrices politiques. Il a tenu compte de quelques préoccupations de la SSO. Doivent encore être étudiées des variantes touchant à des points décisifs.

Prise de position concernant la décision du Conseil fédéral

Après la notification des décisions du Conseil fédéral, la SSO a publié une prise de position spontanée, disant que le Conseil fédéral a créé une base solide pour le processus de réforme et qu'il se montre ouvert à une réforme approfondie et à une modernisation.

Sur de nombreux points, le Conseil fédéral suit la ligne préconisée par la SSO qui s'engage pour une armée beaucoup plus petite, flexible, bien instruite et équipée, moderne dans sa façon de penser et qui soit au même niveau que celle d'Etats européens de moyenne grandeur.

Le Conseil fédéral a laissé une certaine marge de manœuvre, ce qui permet d'évaluer plusieurs variantes. On pourra ainsi mieux répondre aux priorités politiques, concernant les effectifs actifs de l'armée et les tâches que la réserve doit accomplir.

Par rapport aux finances, le Conseil fédéral a justement opté pour une adaptation flexible en fonction des besoins en matière de politique de sécurité et de technologie. En même temps, il a confirmé les chiffres prévus dans sa planification financière, ce qui signifie qu'il n'y a absolument pas de place pour une réduction du budget ou pour une redistribution des dépenses militaires.

La SSO est pourtant préoccupée par la durée de l'instruction. Un degré élevé d'instruction constitue un atout très importants pour les petits Etats. Il constitue la pierre angulaire de la crédibilité. Nous nous engagerons pour un nombre total d'environ 300 jours de service militaire. Pour les cadres, il faut des modèles d'instruction compatibles avec les exigences du monde de l'économie.

Mission et doctrine

Une discussion approfondie sur la doctrine est nécessaire. Qu'attend-on de l'armée dans le cadre de la nouvelle politique de sécurité? Quelles seront les relations entre les stratégies et les missions

de l'armée? Les missions seront-elles transformées?

Dans le cadre de la planification, nous attendons une appréciation large et novatrice des questions ouvertes. Les problèmes laissés ouverts par le Conseil fédéral sont à traiter par les autorités politiques avec des propositions objectives et transparentes, des variantes.

Large discussion

Le Comité central SSO veut influencer activement la suite de la discussion sur l'armée. Il est l'organe qui définit les prises de position de la SSO. Il veut donc «coller au ballon» ces prochains mois, de ne pas seulement réagir aux décisions du Conseil fédéral et du Parlement, mais prendre de l'influence si possible préventivement. Il souhaite un ancrage très large de ses positions dans les sociétés cantonales des officiers et les sociétés d'armes et de service. Pour atteindre ce but, le rythme des conférences des présidents doit être accéléré.

Groupes de travail

Lors de l'assemblée des délégués en juin, le président central a annoncé que cinq groupes de travail seront formés, qui étudieront les thèmes «Milice/modèle de service», «Structure de l'armée», «Instruction», «Maîtrise des dangers existentiels», «Processus de transformation». Ils mettront au point des propositions et des prises de position au profit du Comité central. Ils se mettront au travail en août.

Le Comité central affirme toujours la tendance principale de la réforme. A Fribourg, le président central a indiqué aux délégués les conséquences qui résultent de l'appréciation actuelle de la politique de sécurité. De nouveaux points de départ, de nouvelles missions, de nouvelles structures sont nécessaires pour des raisons militaires ou de politique de sécurité, non pas pour des raisons financières ou économiques.

Initiative en faveur d'une redistribution des dépenses

La SSO s'engagera contre l'initiative en faveur d'une redistribution des dépenses militaires. La votation est fixée au 26 novembre 2000. Cette fois, il ne s'agit pas seulement d'une position de front traditionnelle pour ou contre l'armée. Les arguments dans les deux camps seront plus vastes. En juin, une résolution de l'Assemblée des délégués a résumé l'opinion de la SSO.

L'initiative veut plafonner les dépenses dans un seul secteur de tâche. Dès lors, une réaction à d'éventuelles modifications de l'environnement international serait impossible. La réforme de notre politique de paix et de sécurité et la conception de l'Armée XXI seraient à jamais et fortement compromises. Les promoteurs de l'initiative usent d'arguments relevant des anciennes structures militaires du temps de

la guerre froide. Les moyens financiers ainsi libérés ne seraient pourtant pas économisés, mais tout simplement utilisés à d'autres fins.

A l'occasion d'un séminaire à Aarau, le président central a exprimé le souci de beaucoup d'officiers: grâce à la critique globale actuelle des droites extrêmes, l'initiative pourrait faire des progrès. Si des piliers importants de la nouvelle politique de sécurité sont mis en cause, si des notions de l'armée, jadis valables mais aujourd'hui dépassées, sont propagées comme des dogmes, si la volonté de réforme est sapée et la méfiance envers le DDPS et la direction de l'armée attisée, la stratégie la plus importante contre l'initiative est affaiblie. Il est important de coordonner l'action des adversaires de l'initiative sur le Rapport de la politique de sécurité, approuvé par le Parlement.